



Comissions et congés maternité

Par **ludoude**, le **10/12/2008** à **09:22**

Bonjour,

je suis en congé maternité depuis le 09/08/08, je suis négociatrice en immobilier, et j'ai un contrat avec une rémunération en avance sur salaire c'est à dire un salaire fixe m'est versé tous les mois mais c'est une avance sur mes futures commissions.

A ce jour mon patron veut déduire mes indemnités de sécurité sociale de mes commissions comme si c'était l'entreprise qui me paye mon salaire.

Est-ce normal ?

Merci de vos réponses